



L'UE PROMEUT LES DROITS DE L'HOMME AU LIBAN

L'approche du Liban quant à la protection et la promotion des droits de l'homme est relativement ouverte. La Déclaration universelle des droits de l'homme jouit d'une force constitutionnelle et le Liban est un État partie à la quasi-totalité des conventions et traités relatifs aux droits fondamentaux de l'homme. Toutefois, une mise en œuvre plus systématique des engagements internationaux au niveau national fait encore défaut.

Les défis liés à la protection et la promotion des droits de l'homme au Liban comprennent entre autres, à titre d'exemple: l'amélioration de l'indépendance et de l'efficacité du système judiciaire, l'amélioration de l'efficacité et de l'indépendance du Parlement, la révision du cadre électoral, l'abolition de la peine de mort, la prévention contre la torture, *le respect* des normes internationales en matière de conditions d'emprisonnement et de détention et l'arrêt des détentions arbitraires, la criminalisation de l'utilisation des enfants dans les conflits armés, la promotion des droits des femmes et des droits des réfugiés palestiniens et non palestiniens, la protection des migrants et des droits des familles des disparus, ainsi que la lutte contre la discrimination contre les lesbiennes, les homosexuels, les bisexuels et les transgenres.

La société civile libanaise joue souvent un rôle très actif; agissant comme catalyseur de changement dans la protection et la promotion des droits de l'homme à travers le plaidoyer et le soutien juridique et social pour les populations vulnérables.

L'UE soutient la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales à travers le dialogue politique continu avec les autorités libanaises et les défenseurs des droits de l'homme, afin de s'assurer que les conventions internationales soient effectivement incorporées dans la législation nationale et qu'elles soient mises en œuvre. En conséquence, l'UE encourage le Liban à se joindre à la communauté internationale des 140 pays opposés à la peine capitale. L'UE encourage également les principes de la bonne gouvernance et la responsabilisation comme conditions préalables à la réalisation des droits de l'homme et la nécessité de respecter le droit à la vie, à la dignité et à la sécurité pour tous.

De plus, l'UE fournit une aide financière aux institutions libanaises pour développer et mettre en œuvre les politiques et les réformes des droits de l'homme. Par exemple, l'UE soutient le ministère du travail et le ministère des affaires sociales dans l'élaboration d'un cadre juridique de protection des travailleurs migrants. L'UE *soutient/assiste* aussi le ministère de l'intérieur et le ministère de la justice dans le soutien à la réforme du système judiciaire et l'administration pénitentiaire.

Enfin, l'UE soutient les initiatives de la société civile par le biais de l'Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH). L'UE finance actuellement des initiatives qui traitent plusieurs problématiques: la protection des migrants, la réduction de la détention arbitraire, la protection des victimes de la torture, le renforcement de la liberté d'expression, les actions pour l'abolition de la peine de mort, le renforcement du droit au travail des Palestiniens, la lutte contre la consommation de drogues et la corruption, la promotion des droits des femmes dans les prisons et les droits des personnes handicapées.

Le gouvernement et l'UE ont récemment conclu les négociations sur un plan d'action révisé 2013-2015 dans le cadre de la politique européenne de voisinage.

